

Fiche 3.1.4 : Parcours compétences de base : Français, Mathématiques, compétences numériques, apprendre à apprendre



Textes règlementaires

- Code général de la fonction publique Livre IV - Titre II : Formation professionnelle tout au long de la vie (Articles L 422 -21 5°)
- « Socle de connaissances et de compétences professionnelles utiles pour un individu afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. » (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019). Décret no 2018-779 du 10 septembre 2018
- Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP) de l'Agence Nationale de Contre l'Illettrisme (ANCLI),



Définition

Dispositif permettant à l'agent-e de bénéficier d'un parcours personnalisé de formation adapté à son projet professionnel et à son niveau pour acquérir de nouvelles compétences ou se mettre à niveau : en Français, en Mathématiques, pour utiliser l'outil informatique et, selon son profil, intégrer l'un des quatre parcours :

- Compétences de base : Français langue étrangère (FLE)
- Compétences de base : Lecture-écriture et consolidation générale des savoirs de bases
- Compétences de base : Maintien et développement des compétences dans le poste occupé
- Compétences de base : Accès à la formation professionnelle (diplôme, certification, concours, examen...)



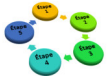
Bénéficiaires

Tous agents-es pas ou peu qualifiés-ées qui souhaitent acquérir une ou plusieurs compétences de base dans le cadre de son parcours professionnel

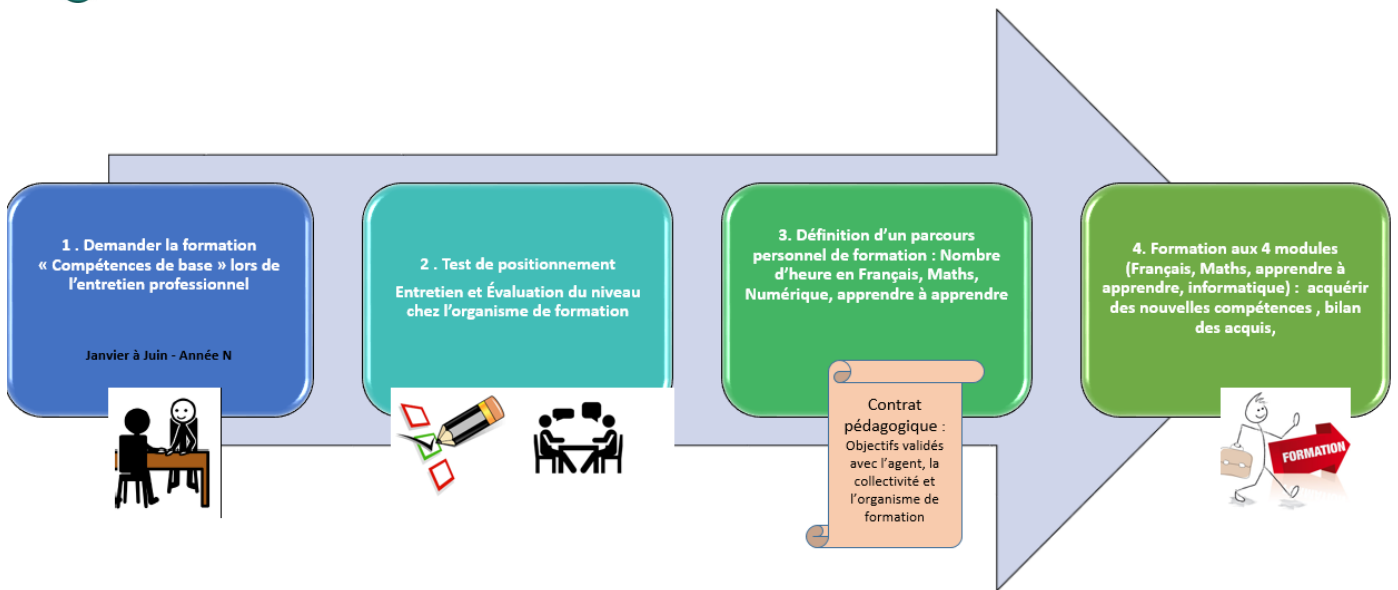


Durée

De 35 H à 300 H selon le niveau initial de l'agent et son projet, sur une période de 12 mois à raison de 3 à 4 demi-journées semaines.



Procédure



L'entrée dans le parcours est conditionnée par des tests de positionnement qui déterminent les compétences à acquérir et le nombre d'heures du parcours de formation.



Mise en œuvre

La formation se réalise sur le compte personnel formation.



Articulation avec autres dispositifs

Le parcours compétences de bases est un prérequis pour construire un projet professionnel ou accéder à une formation.



Prise en charge financière

Prise en charge à 100% par la collectivité.



Rémunération et statut de l'agent

Pendant la formation, l'agent-e est en position d'activité et conserve le bénéfice de sa rémunération-





Points de vigilance

Le parcours de formation doit être complété par un travail individuel pour bien maîtriser les connaissances et compétences acquises en formation : lecture de la presse, utilisation de l'outil informatique, s'exercer ...



Au terme de la prestation

La formation aux compétences de bases est la 1^{ère} étape d'un projet professionnel, il appartient à l'agent-e de contacter sa cellule RH ou le conseiller mobilité carrière qui suit son dossier pour mettre en place la suite de son parcours professionnel. Les demandes de formations se feront lors de l'entretien professionnel.

 Informations à destination des cellules RH	 Informations à destination des encadrants
<ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles demandes de remise à niveau dans le Parcours compétences de bases sont saisies sous le logiciel INSER sous « Compétences Plus : Réunion d'information et Tests de positionnement » - Les poursuites de parcours sont saisies dans le parcours correspondant - Les demandes « Compétences de base : » sont prises en charge sur l'enveloppe DRH. - Les heures de formations sont réalisées sur le compteur CPF. - L'ensemble des décisions et courriers issus du traitement de ses demandes est transmis aux cellules RH. - Sensibiliser les encadrants-es à faire remonter les besoins en lien avec une maîtrise insuffisante des compétences de bases 	<p>Informez les agents-es sur le dispositif « Compétences de bases » pour permettre aux agents-es de se maintenir dans l'emploi, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'envisager une évolution de carrière en accédant à une préparation aux concours ou examens organisée par le CNFPT ou un concours d'entrée dans les écoles spécifiques - d'accéder à une formation qualifiante ou pré-qualifiante - d'accéder à un diplôme ou une certification (telle que certification Cléa, DELF) <p>Informez les cellules RH du besoin repéré pour sécuriser les parcours professionnels des agents</p>